



INDIGENOUS WOMEN FOR HEALTH AND EQUALITY "IWHE-ONG"

PLAN STRATEGIQUE 2021-2025



Version SUCCINCTE

Décembre 2020

PREFACE PAR LA PRESIDENTE D'IWHE-ONG

Le cœur de ce plan stratégique 2021-2025 est l'autonomisation. Nous croyons profondément que La capacité des femmes autochtones de déterminer et d'élaborer leurs propres priorités dans les domaines de la santé, de l'éducation, des changements climatiques, de l'égalité entre les sexes et de la sécurité est essentielle au développement de tous. Pour les cinq prochaines années l'orientation stratégique du IWHE-ONG se résume en DAS : Dignité-Autonomisation-Santé. “Dès que quelqu'un comprend qu'il est contraire à sa dignité d'homme d'obéir à des lois injustes, aucune tyrannie ne peut l'asservir.”



Pendant que nous cherchons à réaliser la mission d'IWHE-ONG, le processus de renforcement des systèmes de gestion au niveau de la direction exécutive est au centre des actions pour promouvoir la redevabilité envers tous nos partenaires et parties prenantes, la transparence dans l'amour, la dignité et la serviabilité.

Ce processus sera mené par la direction exécutive d'IWHE-ONG avec les conseils, et orientations du Conseil d'Administration.

Madame NYOTA MATATA Stella
Présidente d'IWHE-ONG

INTRODUCTION PAR LA DIRECTRICE EXECUTIVE D'IWHE-ONG



Ce plan stratégique est la feuille de route que se donne INDIGENOUS WOMEN FOR HEALTH AND EQUALITY (IWHE-ONG) pour réaliser sa mission à court, à moyen et à long terme. IWHE-ONG a examiné ses contextes internes et externes, a fait des projections dans l'avenir et a déterminé les stratégies qui lui permettront de concrétiser sa vision pour les cinq prochaines années. Notre théorie de changement a été à la base de l'élaboration de ce plan stratégique.

Ce document de management stratégique renferme les objectifs généraux et spécifiques élaborés par les dirigeants d'IWHE-ONG, l'ensemble des actions à mener qui faciliteront l'acquisition, l'affectation des ressources ainsi que leur utilisation. Eclairé et orienté par cet instrument de planification qui guide les politiques et les stratégies en matière de développement durable en RD Congo, IWHE-ONG rendu compte que ses interventions dans ses différents domaines méritent une amélioration au niveau de la planification, du suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage et de coordination pour mieux œuvrer pour sa mission.

Ce plan stratégique est un document de référence qui donne une vue d'ensemble du positionnement d'IWHE-ONG et facilite une compréhension commune de sa contribution dans le processus de développement national.

Ce plan stratégique décrit l'état des lieux d'IWHE-ONG, à savoir : son historique, son organisation administrative et fonctionnelle, ses réalisations, ses forces, ses faiblesses, ses moyens et ses opportunités. Il retrace également le cadre, l'orientation stratégique et le plan d'action des activités à mener. Le suivi-évaluation-redevabilité-apprentissage de ce plan stratégique permettront de mesurer la performance d'IWHE-ONG en temps voulu. Ils contribueront à l'identification des bonnes pratiques conduisant ainsi à tirer des leçons liées à l'expérience passée, en ce qui concerne les politiques, les stratégies et la conception des programmes ; vis-à-vis des priorités ultérieures.

Madame Docteur ALENCE MYAMBANO Esther
Directrice Exécutive d'IWHE-ONG

TABLE DES MATIERES

PREFACE PAR LA PRESIDENTE D'IWHE-ONG.....	i
INTRODUCTION PAR LA DIRECTRICE EXECUTIVE D'IWHE-ONG.....	ii
TABLE DES MATIERES.....	iii
I. QUI SOMMES NOUS.....	1
I.1. NOTRE IDENTITE	1
I.2. VISION.....	1
I.3. MISSION.....	1
I.4. VALEURS	1
I.5. NOS PRINCIPES	1
I.6. NOS PARTENAIRE ET PARTIES PRENANTES	2
I.7. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE D'IWHE-ONG EN RD CONGO, EAC ET CEPGL	2
II. PILIERS PROGRAMMATIQUES	3
II.1. DROITS HUMAINS ET DIGNITE DE LA FEMME AUTOCHTONE.....	3
II.1.1. Problématique.....	3
II.1.2. Objectifs à atteindre	4
II.1.3. Volets programmatiques.....	4
II.2. RESILIANCE COMMUNAUTAIRE	4
II.2.1. Problématique.....	4
II.2.2. Objectifs à atteindre	5
II.2.3. Volets programmatiques	6
II.3. RESILIANCE CLIMATIQUE	6
II.3.1. Problématique.....	6
II.3.2. Objectifs à atteindre	7
II.3.3. Volets programmatiques	7
III. PILIER ORGANISATIONNEL	7
III.1. GOUVERNANCE ET GESTION EFFICACE ET DURABLE.....	8
III.1.1. Objectifs à atteindre.....	8
III.2. BUDGET PREVISIONNEL 2021-2025.....	8

I. QUI SOMMES NOUS

I.1. NOTRE IDENTITE

INDIGENOUS WOMEN FOR HEALTH AND EQUALITY, (IWHE-NGO) est une organisation indépendante à but non lucratif, apolitique, non confessionnelle et sans appartenance ethnique, raciale ou tribale créée en 2020, par un groupe des femmes et filles autochtones pour lutter contre le manque de leur autonomisation et les inégalités du genre qu'elles subissent au sein des communautés locales et nationales.

I.2. VISION

Bâtir un monde où la femme autochtone regarde l'avenir avec plein d'espoirs.

I.3. MISSION

Orienter, accompagner et encadrer les femmes autochtones dans leur lutte pour le bien-être et l'auto-détermination sociale de la femme.

I.4. VALEURS

IWHE-ONG croit profondément en « SRAC » :

- **SERVICE** : Nous cherchons chaque jour à être utile pour la promotion du mieux-être des enfants;
- **RESPONSABILITE**: Garant de nos actes, nous rendons compte de nos interventions auprès de toutes les parties prenantes ;
- **AMOUR** : Quel que soit les circonstances, nous nous mettons à la place de l'autre pour prendre nos décisions.
- **CONFIANCE**: la promotion de l'estime de soi est au centre de nos interventions.

I.5. NOTRE MODE D'INTERVENTION

INDIGENOUS WOMEN FOR HEALTH AND EQUALITY, (IWHE-NGO) est une organisation de mise en œuvre. Nous travaillons directement avec les nos cibles. Nous sommes disposés à servir des ponts pour les organisations qui ne peuvent pas aller dans zones inaccessibles pour eux, mais possible pour nous par ce que nous sommes une organisation de base.

1. Objectif global

Contribuer à l'atteinte de l'égalité effective du genre et d'autonomiser les femmes et les filles autochtones.

2. Objectifs spécifiques

- Promouvoir la santé maternelle, infantile, sexuelle, de la reproduction, mentale et nutritionnelle des femmes autochtones vivant dans nos zones d'intervention ;
- Promouvoir les droits et la dignité humaine de la femme autochtone à travers le leadership féminin, la lutte contre les violences basées sur le genre, les droits sexuels et de la reproduction ;
- Impulser l'autonomisation économique de la femme autochtone à travers l'entrepreneuriat féminin et la protection de la biodiversité dans leurs milieux de vie.

1.6. NOS PARTENAIRES ET PARTIES PRENANTES

- ✓ Les groupements des bases des associations féminines des peuples autochtones ;
- ✓ Les organisations féminines travaillant pour la promotion des droits des femmes en général ;
- ✓ Les organisations et agences de développement dont CAMERA WITHOUT BORDERS, GLOBAL FUND ADVOCATE NETWORK, SIMAMA AFRICA ;
- ✓ Les Gouvernements et les institutions multilatérales ;
- ✓ Les entreprises privées, et les Congolais de la diaspora.

1.7. POSITIONNEMENT STRATEGIQUE D'IWHE-ONG EN RD CONGO, EAC ET CEPGL

Faire des plaidoyers et des lobbyings auprès des acteurs politiques nationaux, régionaux et internationaux sur les questions de l'autonomisation des femmes et filles autochtones de la RD Congo en général et de la partie Sud-Sud de la province du Sud-Kivu.

1.8. NOTRE THEORIE DE CHANGEMENT

SI, les femmes et les jeunes filles des populations autochtones ont des connaissances sur leurs droits, la protection de la biodiversité de leurs milieux de vie, ont accès aux instruments et les mécanismes nationaux et internationaux y relatif, ET SI, elles développent les compétences techniques et professionnelles, ont accès aux facteurs de production moderne pour le marché, ET SI, elles ont accès aux soins de santé et à l'éducation sexuelle et reproductive.

ALORS, le manque d'autonomisation des femmes et filles autochtones ainsi que les inégalités sociales seront considérablement réduites et elles seront équipées en terme de

motivation et pouvoir d'achat pour adopter une culture de promotion des droits et d'autonomisation des peuples autochtones.

PARCE QUE, les membres de toutes les communautés ont compris la nécessité de mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les filles autochtones et la nécessité de mieux traiter les femmes en général pour que le monde devient meilleur pour tous.

II. PILIERS PROGRAMMATIQUES

- Le domaine d'intervention d'IWHE-ONG est l'**autonomisation des femmes et filles autochtones**.
- Les bénéficiaires directs des actions d'IWHE-ONG sont **les femmes et les filles des peuples autochtones**.
- IWHE-ONG travaille directement (cible) **avec les défenseuses innovatrices, les agents de changement, les forums des femmes, les forums des jeunes, et les structures communautaires de base**.

Notre philosophie d'intervention est basée sur « **le renforcement holistique à travers les interventions intégrées** ».

Trois axes stratégiques sont au cœur de nos actions pour ces cinq prochaines années, il s'agit de DAS : « **DIGNITE-AUTONOMISATION-SANTE** » respectivement Droits humains et dignité de la femme autochtone ; Autonomisation de la femme autochtone ; et la santé de la reproduction ; dont les orientations d'actions sont groupées en 8 volets.

II.1. DROITS HUMAINS ET DIGNITE DE LA FEMME AUTOCHTONE

II.1.1. Problématique



Faible autonomisation des femmes autochtones dans la province du Sud-Kivu est caractérisée par l'absence des femmes autochtones dans la gestion de la chose publique, la marginalisation par les membres des autres groupes ethniques, leur faible pouvoir d'achat et leur faible estime de soi.

Ces situations sont causées par la faible promotion des droits des peuples autochtone, l'insuffisance des défenseurs des droits des peuples autochtones outilles et engagés, la faible valorisation de la culture des peuples autochtones, les approches et interventions dégradante vis-à-vis de la culture des peuples autochtones, les stéréotypes sur le mode de

vie des peuples autochtones, une faible accessibilité à l'enseignement de base, les Mariage précoce, le poids de la culture, l'ignorances de l'existence des opportunités et instruments de protection des droits des peuples autochtones les pillages des biens des peuples autochtones dû aux convoitises des milieux naturels des peuples autochtones par les grandes entreprises à cause des ressources.

L'absence continue des interventions cordonnées et novateurs engendre une accentuation de la discrimination et des freins pour la promotion des femmes autochtones, étouffement ainsi des ambitions des jeunes filles autochtones, et par ricochet les ambitions politiques des femmes autochtones. Tout ceci est de nature à accentuer une image dégradée d'un peuple arriéré « sous-homme » et donc l'autoflagellation.

II.1.2. Objectifs à atteindre

Promouvoir les mécanismes communautaires de protection des femmes et filles autochtones, d'ici fin décembre 2025, à travers :

- ❖ Les structures communautaires de promotion de la dignité-autonomisation-santé des femmes et filles autochtones mise en place et renforcent la résilience des bénéficiaires ;
- ❖ Les services de prises en charges des violations des droits des femmes et filles autochtones cartographiés et accessibles par les victimes ;
- ❖ Des plaidoyers réalisés d'une manière coordonnée avec d'autres acteurs de la société civile pour un leadership féminin des femmes et filles autochtones.

II.1.3. Volets programmatiques

- ❖ Structuration communautaire ;
- ❖ Promotion du leadership féminin des femmes et filles autochtones.

II.2. AUTONOMISATION DE LA FEMME AUTOCHTONE



II.2.1. Problématique

Afin de ne laisser personne de côté dans la mise en œuvre du Programme 2030, il est essentiel de rendre les femmes autochtones visibles dans les décisions politiques et visibles dans les politiques publiques.

Bien que plusieurs loi et instruments sur les peuples autochtones puissent exister et ratifier par la RDC, les conditions

de vie des peuples autochtones, en lien avec la discrimination et exclusion de la femme traînent encore à s'appliquer dans le respect des obligations juridiques internationales dont la RDC est signataire.

Le gouvernement de la RD Congo n'a pas pris des initiatives sérieuses afin de relever le défi de faire valoir les droits des femmes en particulier et des autochtones en particulier.

La participation politique des femmes va décroissant depuis le niveau national. Plus on descend, le taux devient de plus nul. Au niveau de la province du Sud-Kivu, les femmes en générale ne représentent en moyenne que 12,1% des fonctions des institutions politiques et seulement 4,7 % en moyenne des entités territoires décentralisées et de déconcentrées (Etat des lieux de la parité dans la province du sud Kivu, 2016), Observatoire de la parité, donc au niveau des villages ce taux est plus bas, et c'est pour toutes les femmes, s'il on applique la représentation, nous auront 0,18% des femmes autochtone au niveau territorial et presque zéro au niveaux des villages, par ce que même les femmes d'autres grand ethnie sont absentes.

Les causes immédiates sont le quasi accès à la scolarité des peuples autochtone. Les filles autochtones sont souvent mères entre 13 et 15 ans, donc abandonnant l'école et par conséquent leur chance de se voir sortir du borbier. Les préjugés et des résistances vis-à-vis de la participation politique des femmes dans la société congolaise en générale et des femmes autochtones en particulier. Les femmes politiciennes sont considérées dans l'imaginaire populaire avoir une réputation douteuse, qu'elles sont faibles comparativement aux hommes, qu'elles ont accès à des positions politiques par leurs attraits physiques et par des faveurs. Les manquements d'une femme politique sont amplifiés et généralisé, de nature à démontrer qu'elle ne mérite pas.

Toutes ces considérations tirent leurs origines dans l'héritage d'une société profondément patriarcale de la population du Sud-Kivu en générale et des peuples autochtones en particulier, renforcer par le fait que les peuples autochtones en général et les femmes en particulier dispose de presque pas d'éducation universitaire.

II.2.2. Objectifs à atteindre

Promouvoir l'encadrement à l'autonomisation économique des femmes et filles autochtones des zones d'intervention d'IWHE-ONG d'ici fin décembre 2025.

Changements escomptés :

- Le taux de chômage des femmes et filles autochtones réduit de 40 % dans les structures accompagnées par IWHE-ONG, à travers l'insertion professionnelle dans les territoires de FIZI, UVIRA et ITOMBWE/Mwenga ;

- Le pouvoir économique des femmes et filles autochtones augmenté de 30% dans les ménages et structures communautaires ;
- Le modèle économique limitant au maximum l'impact des activités d'exploitations des milieux naturels (déforestation et l'artificialisation) par les femmes et filles des peuples autochtones promu dans au moins 50% de leurs localités.

II.2.3. Volets programmatiques

- Encadrement et insertion professionnelle des femmes et filles autochtones ;
- Production des richesses et Autofinancement des actions d'autonomisation des femmes et filles autochtones ;
- Protection de la biodiversité et autonomisation économique.

II.3. SANTE DE LA REPRODUCTION

II.3.1. Problématique



La province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo est un territoire meurtri par les deux guerres dites de libération où l'on retrouve jusqu'à ce jour des groupes armés semant des troubles de tout genre : pillage, extorsion, vol, viol, violence sexuelle utilisée comme armes de guerres en général et plus spécifiquement les stéréotypes des membres d'autres communautés sur la normalité de viol des filles et femmes des peuples autochtones, comme remède au violeurs souffrant des maux des dos.

Par conséquent, l'on voit apparaître des naissances non désirées, des enfants sans pères, des enfants abandonnés à eux-mêmes, ce qui crée un problème socio-économique d'encadrement des enfants. Nombreuses de filles craignent la stigmatisation faites par certains agents de santé dont les opérations d'avortement se font dans la clandestinité souvent avec des risques de mortalité maternelles et souvent sans matériels appropriés. L'avortement clandestin vient de pratiques usuelles du milieu et expose les Femmes à la mortalité dont le nombre de cas sont accrus, ce qui prouve à suffisance qu'il est important de faire recours à l'avortement médicamenteux qui s'inscrit comme un droit humain inaliénable pour d'une part diminuer la morbidité de la Femme, et d'autre part répondre à la lutte contre les naissances non désirées.

II.3.2. Objectifs à atteindre

Promouvoir la santé maternelle, infantile, sexuelle, de la reproduction, mentale et nutritionnelle des femmes et fille autochtones vivant dans les zones d'intervention d'IWHE d'ici fin décembre 2025 :

- L'accessibilité aux soins de santé primaires assurée à au moins 50 % aux femmes et filles autochtones à travers les activités de cliniques mobiles ;
- La santé de la reproduction des femmes et filles autochtones améliorée à 80% à travers des actions de sensibilisation-conscientisation-mobilisation communautaire ;
- Sécurité nutritionnelle des femmes et filles autochtones améliorée à 50 % travers la sécurité alimentaire, hygiénique, éducation adéquate, pratiques de soins adapté et l'environnement sain.

II.3.3. Volets programmatiques

- Cliniques mobiles ;
- Santé de la reproduction
- Sécurité nutritionnelle

III. PILIER ORGANISATIONNEL



III.1. GOUVERNANCE, GESTION EFFICACE ET DURABLE

III.1.1. Objectifs à atteindre

Assurer la coordination d'IWHE-ONG et jouer le rôle de coordination :

- ❖ Les systèmes de gestions programmatiques, d'assurance qualité et de support (administration, finance et logistique) sont mises à jour, performants, ce qui rassure les partenaires d'IWHE-ONG.
- ❖ Les outils des gestions par rapport à chaque pilier de management disponibles et à jour.

III.2. BUDGET PREVISIONNEL 2021-2025

Le budget pour les cinq prochaines années s'élève à **674 238.13** \$ USD (Six-cents septante-quatre mille deux cent trente-huit dollars américains, treize centimes). Certes, la tâche de mobilisation des ressources est immense mais la détermination de toutes les parties prenantes d'IWHE-ONG pourra relever ces défis.